



« PRIX DE L'ODEUR 2015 »

Article 1 : Présentation du concours

Le concours 2015, « PRIX DE L'ODEUR » est créé à l'initiative de L'ASSOCIATION POUR LE RAYONNEMENT DU MUSÉE INTERNATIONAL DE LA PARFUMERIE (ARMIP), représentée par son président Monsieur Jean-Claude ELLENA, dont le siège est situé au Musée International de la Parfumerie (MIP), 2 boulevard du Jeu de Ballon, 06130 GRASSE, en collaboration avec le MIP,

et

la participation de l'école "GRASSE INSTITUTE OF PERFUMERY" (GIP), située 48 avenue Riou Blanquet, 06130 GRASSE.

Ce prix a pour but de promouvoir et mettre en valeur le travail de l'école du GIP, le savoir-faire grassois, et renforcer les liens avec le Musée, les sociétés grassoises, la recherche et l'éducation. Alliant modernisme et tradition, la formation au GIP s'attache à développer les connaissances fondamentales permettant d'appréhender les différentes étapes qui conduisent à la création d'un parfum.

Article 2 : Le Thème 2015

La première édition de ce concours organisé par l'ARMIP, en collaboration avec le MIP, pour les élèves de la Promotion 2015 de l'école de parfumerie, fera appel à leur imagination et connaissances dans le domaine de la parfumerie.

Ces étudiants viennent de différentes régions du monde pour assister aux cours dispensés par le GIP, et apprendre ainsi le métier de « nez » sous la direction de Monsieur Alain FERRO. L'effectif est limité à douze personnes, sélectionnées pour leurs capacités olfactives et leur créativité.

Ce concours permettra aux élèves de mener une réflexion sur la création d'une odeur de jasmin.

Il s'agit pour les participants d'interpréter ce thème à leur guise.

Les créations seront réalisées en binôme et accompagnées d'un écrit expliquant leur création.

Article 3 : La Durée

Les 6 créations devront être présentées au sein du MIP, 2 boulevard du Jeu de Ballon, 06130 GRASSE, du 20 juin 2015 au 30 août 2015.

Les organisateurs se réservent le droit, en cas de force majeure ou pour toute cause indépendante de leur volonté, de modifier ces dates, d'annuler ou d'interrompre le concours. Leur responsabilité ne pourra être engagée de ce fait.

Article 4 : Les Participants

Le concours est ouvert aux élèves de l'école du GIP- division de l' ASFO-GRASSE, 48 avenue Riou Blanquet 06130 GRASSE.

Article 5 : Les Modalités de participation

- 1 Le concours porte sur une seule catégorie d'odeur : LE JASMIN.
- 2 Les élèves doivent travailler en binôme et appartenir à l'école de parfumerie.
- 3 Pour pouvoir concourir les élèves doivent obligatoirement remplir le formulaire d'inscription comportant les renseignements suivants :
 - Nom de chacun des élèves du binôme
 - Prénoms
 - Adresse personnelle et numéro de téléphone, adresse mail de chacun des membres du binôme (l'adresse e-mail ne peut être affectée qu'à un seul participant)
 - Titre de leur création

Les formulaires sont distribués dans l'établissement. L'envoi de ce formulaire vaut pour acceptation du présent règlement.

Toute transmission, par un participant, d'informations erronées, incomplètes ou inexactes pourra entraîner l'exclusion de celui-ci.

- 4 Les créations proposées de manière anonyme ou accompagnées d'un formulaire d'inscription incomplet ne seront pas retenues.

Article 6 : Conditions de participation

- Le non respect des conditions de participation énoncées dans le présent règlement entrainera l'exclusion du participant, sans préjudice de toutes poursuites ouvertes sur la base des lois et règlements en vigueur.
- Les créations pourront être remises au MIP, au plus tard le 15 juin 2015.

Article 7 : Composition du jury

Ce sont exclusivement les visiteurs du Musée International de la Parfumerie (tout public), entre le 20 juin 2015 et le 30 août 2015, qui pourront sur la base du volontariat, après avoir senti les 6 odeurs, cocher le parfum de leur choix sur le bulletin mis à leur disposition, et déposer celui-ci dans l'urne installée dans un espace du MIP réservé à ce concours.

Le dépouillement des bulletins aura lieu après le 30 août 2015 en présence d'un représentant de l'école de parfumerie, d'un représentant du MIP et d'un membre du bureau de l'ARMIP.

Article 8 : Informations des gagnants et Remise du prix

Les lauréats du "PRIX DE L'ODEUR" seront informés par leur directeur, ou par courriel, du résultat avant le 18 septembre 2015.

La date de remise du prix est fixée au 18 septembre 2015, 17h30, au Musée International de la Parfumerie, 2 boulevard du Jeu de Ballon, 06130 GRASSE.
Ils seront invités à se rendre au MIP où le prix leur sera remis.

Les organisateurs ne pourront en aucun cas être tenus pour responsables des incidents de quelque nature que ce soit, ni de leurs conséquences, pouvant survenir à l'occasion de l'utilisation du prix par les lauréats ou par des tiers.

La remise du prix au binôme lauréat sera faite par le président de l'ARMIP, Jean-Claude ELLENA, en présence des membres du bureau et de l'Association, du président de PRODAROM, du conservateur de Musée International de la Parfumerie.

Le montant du prix décerné au binôme lauréat est fixé pour l'année 2015 à la somme de 2000€.

Les compositions réalisées et présentées par les binômes sont les œuvres de leurs auteurs.

Fait à Grasse, le 6 mai 2015

Le président de l'ARMIP,



Jean-Claude ELLENA